

[POINT DE VUE] CHASSER LES RICHES, ET LA RICHESSE, ET LES EMPLOIS...

20/09/2013



Si autrefois l'Etat, les banques et les services de retraite offraient des garanties sérieuses, aujourd'hui, tout cela est parti en "fumée"... Demain, le niveau des retraites oscillera entre 250 et 500 euros par mois car le régime actuel est d'ores et déjà en faillite. En conséquence, il est impératif de se constituer un patrimoine solide et bien localisé.

Le sillon entre les riches et les pauvres va encore se creuser, aggravant au passage les risques de conflits sociaux, terrain propice à nombre de gouvernements prônant la "chasse aux riches" pour, soi-disant, donner aux pauvres.

Le déficit réel de la France atteint pratiquement 5 000 milliards d'euros, une somme astronomique, impossible à rembourser et annonciatrice de futures crises car aux 1 900 milliards de dettes de l'Etat dont on nous parle tant, il faut ajouter les 1 679 milliards qui doivent être provisionnés pour payer les retraites des fonctionnaires, et les 187 milliards destinés au financement du MES pour sauver l'euro.

Vous le savez, l'Etat nous prend de plus en plus pour nous offrir de moins en moins.

Plus d'impôts, cela signifie plus de fuites d'entrepreneurs vers l'étranger et donc plus de chômeurs, mais dans le même temps, les recettes fiscales stagnent ce qui est particulièrement visible en ce moment, avec son corollaire de baisse des niveaux de retraites et de remboursements des médicaments.

Naturellement, de plus en plus de voix s'élèvent pour un non-remboursement partiel de la dette ce qui, le moment venu, générera des pertes en capital pour ceux qui placent à 3% "garanti".

Mieux encore : la Commission Européenne s'élève pour que l'épargnant se substitue au contribuable dans le sauvetage des banques en cas de faillite grâce à l'argent qu'il y place et qui doit pouvoir être appelé en garantie. Or, les banques étant elles-mêmes "gorgées" d'emprunts d'Etats, attendez-vous à des pertes en capital dans votre banque française en cas de coup dur.

C'est ce que l'on appelle maintenant "le syndrome chypriote". Un beau matin, on bloque les comptes bancaires des clients et on en prélève une partie via une taxe.

Mais cela ne s'arrête pas là, puisque François Hollande entend "orienter" l'épargne des contrats d'assurance-vie français vers le logement social et le financement des PME, "de gré ou de force". Ces deux pans de l'économie n'étant pas rentables, et l'Etat n'ayant plus les moyens de les financer, une allocation d'actifs obligatoire va être votée pour les contrats d'assurance-vie français.

Que penser de tout cela ?

Tout simplement que la France n'offre plus de garanties, ce qui est paradoxal avec la reprise économique mondiale que l'on commence à connaître.

Avec son endettement massif, son économie en récession et son racket fiscal, la France est très mal en point et n'est pas compétitive dans la mondialisation. Attendez-vous à de mauvaises surprises avec ce pays où les investissements immobiliers très bien ciblés présentant de bonnes valeurs d'actifs (immobilier commercial, maisons de retraite médicalisées, vignobles, forêts) restent cependant encore attractifs.

Quant à la possibilité de localiser son épargne dans n'importe quel pays de l'Union Européenne, il apparaît que seuls l'Allemagne et le Luxembourg offrent les garanties nécessaires.

En effet, les fiscalités de l'assurance-vie **luxembourgeoise** et des bons de capitalisation luxembourgeois permettent de réaliser, **à travers le monde**, les achats d'actifs de qualité (immobilier international, actions, obligations, matières premières et métaux précieux).

Le secret bancaire

Qu'on se le dise bien, le "secret bancaire" est "mort" dans le monde. Ses jours sont comptés... et le rythme est rapide.

Tous nos états, Etats-Unis en tête, sont surendettés et doivent mettre la main très vite sur des centaines de milliards d'impôts supplémentaires.

Les Américains ont déjà mis en place le système "FACTA", qui oblige n'importe quelle banque de la planète à signaler immédiatement au fisc américain toute ouverture de compte réalisé par l'un de ses résidents.

Bien entendu, le Japon et l'Union Européenne exigent la même chose et légifèrent très vite. Dès lors, nous passons du "secret bancaire" à "l'échange automatique d'informations", et si demain vous ouvrez un compte à Singapour, au Brésil ou à Hong-Kong, la banque en question devra immédiatement en informer votre administration fiscale.

Malgré tout, il est écœurant de constater que certains banquiers proposent à leurs clients des montages à Singapour, Panama ou aux Iles Caïmans pour fuir la Suisse ou Monaco par exemple, alors même que le secret bancaire ne demeurera dans ces pays que 2 à 3 ans au maximum. Demain, c'est du pénal aggravé qui frappera ces clients, car ils auront réalisé des montages plus lointains, plus sophistiqués et plus exotiques d'où il sera encore plus difficile de faire sortir l'argent. En attendant, les banquiers en question auront prélevé de substantielles commissions, et ils sont déjà prêts à "vendre" leurs listings clients aux fiscs concernés le moment venu. De toute façon, ils n'auront pas le choix. Et pour les personnes concernées, il ne reste que trois possibilités :

1) L'expatriation

Il faut changer de pays et emmener son argent avec soi en sachant qu'il ne faut plus rien détenir dans son pays natal sous peine de requalification, ce qui inclut, entre autre, la vente de la résidence principale et la fermeture de tous ses comptes bancaires.

2) La régularisation

Vous payez une taxe, votre argent est officialisé et vous pouvez rester en France.

3) L'optimisation fiscale

Il s'agit d'exploiter en toute légalité les textes fiscaux qui donnent la possibilité aux particuliers et aux entreprises de payer moins d'impôts.

Cela étant, la France devrait savoir que le racket fiscal qu'elle pratique actuellement ne mène qu'à des catastrophes. Il y a 400 ans, Louis XIV est encore jeune et le peuple français croule sous les impôts. Une guerre civile éclate, que l'on appellera "La Fronde". Elle générera des milliers de morts, mais ce n'était pas encore dans l'air du temps de destituer un roi. Pourtant, 150 ans plus tard, les années 1788 et 1789 sont des années de mauvaises récoltes. La France est en faillite et le racket fiscal sévit. On connaît la suite...

Aujourd'hui, nombre de chefs d'entreprises refusent des marchés et gèlent les embauches sur les conseils de leur cabinet d'expertise comptable parce que ce ne serait que financer le fisc... Ce n'est pas de bon augure et ce n'est pas ainsi que l'on relance un pays...

Didier Maurin, CGP et membre du [comité éditorial](#)

Source : Esteval – 20 septembre 2013